

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****c) Résolution des groupes Socialiste et Verts pour la modification du plan du réseau sur rail des transports publics**

=====

Mme GOMEZ : les groupes Socialiste et Verts présentent une nouvelle résolution que vous avez tous trouvée sur vos places ou une alternative à celle du Conseil administratif concernant la modification de la loi sur le réseau des transports publics.

En effet, nos groupes sont, sur le principe, favorables à l'extension du réseau de transports publics dans notre commune afin de faciliter le transport de nos concitoyens et concitoyennes, notamment du quartier de Curé-Baud, dans la perspective du développement des Semailles et des Cherpines.

En effet, la variante proposée via l'avenue Curé-Baud et la route de Base desservira plus d'emplois et de logements que la version par la route de St-Julien, pour un temps de parcours quasi-équivalent. Toutefois, certaines conséquences liées au tracé du tram proposé nécessitent, à notre avis, d'être négociées avec le Canton afin que celui-ci prenne en compte les demandes et nécessités de la commune.

C'est donc un « oui, mais » que nous vous proposons de voter ce soir. Oui au tram, mais à condition que les places de parc perdues en surface sur le chemin des Palettes soient compensées par la création d'un parking souterrain ; à condition également que l'arborisation et les espaces verts touchés par le tracé du tram soient remplacés ; enfin, à condition que deux arrêts de tram soient réalisés sur le territoire communal afin que ce transport serve réellement à nos concitoyens.

Mme RICHERT : notre groupe a été sensible aux raisons qui ont poussé le Conseil administratif à refuser ce tracé. Effectivement, l'impact sur le chemin des Palettes, sur la deuxième partie de l'avenue du Curé-Baud, entraînera la suppression de la berme centrale avec l'aspect végétal et l'abattage des arbres.

De plus, le risque d'impact sur le tennis et le terrain d'aventure, ce n'est pas rien.

Mais notre souci de voir continuer le développement de l'offre des transports publics a fait que nous sommes, malgré tout, convaincus par l'acceptation de ce tracé.

Il faut aussi ne pas oublier que, récemment, une diminution de l'offre avec la disparition du tram 17 qui ne montait plus au Grand-Lancy, nous avait été faite à Lancy et avait provoqué un grand mécontentement, si ce n'est une grande colère.

Il s'agit-là en fait d'élargir l'offre. On se voit mal la refuser et si on demande, comme cela vient d'être souligné, différentes modifications à ajouter à cette acceptation, je souligne le fait que le nombre et l'emplacement des arrêts tiennent bien compte de l'augmentation de la densité voulue dans le secteur Curé-Baud, Palettes et Semailles et aussi de la population qui réside dans le secteur du chemin du Clos au chemin des Verjus.

En tenant compte de toutes ces différentes modifications, nous vous proposons d'accepter ce qui vous est soumis ce soir.

M. FAVRE : nous nous opposerons à cette résolution. En commission, nous avons accepté le projet du Conseil administratif de frapper un peu un coup en disant : écoutez-nous un peu, on a déjà beaucoup donné. Faire passer un tram à double voie au chemin des Palettes et à l'avenue du Curé-Baud, c'est quelque chose qui va bouleverser très profondément le quartier. Donc, si on montre une volonté affichée du Conseil municipal en disant qu'on a nos exigences,

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

il y a énormément de circulation qui va augmenter avec les Cherpines, c'est un quartier qui va être profondément changé, qui sera traversé par la circulation dans tous les domaines. Donc, on était prêts à suivre le Conseil administratif.

Cette résolution est pleine d'idéaux, malheureusement pour la voter, il faudrait avoir une garantie. Ceux qui étudient à Berne les voies de transports ferroviaires n'accepteront jamais et imposeront tout selon leurs principes. A l'avenue du Curé-Baud, tout va disparaître, les arbres, la circulation, cela va être quelque chose de très important. Il ne faut pas s'illusionner et croire qu'avec cette résolution, l'Office des transports va accepter cette proposition.

Je crois que c'est mieux d'accepter la résolution proposée par le Conseil administratif, et de dire qu'il faut faire passer le tram à la route de St-Julien pour montrer notre volonté, même si on a très peu de chance d'être suivis. Les jeux sont faits, malheureusement les communes ont peu de poids par rapport aux volontés du Conseil d'Etat et de la Confédération.

Je vous propose de rejeter cette résolution et d'accepter le projet du Conseil administratif de faire passer le tram par la route de St-Julien.

M. GOLAY : nous pouvons, notre groupe, saluer la proposition faite par les groupes des Verts et Socialiste, par rapport à la résolution qui nous a été transmise par le Conseil administratif.

Il faut se rendre à l'évidence que si on veut une desserte efficace, il faut qu'elle passe par le chemin des Palettes, éventuellement l'avenue Curé-Baud, même si on a des problèmes plus techniques, là où il y aura véritablement une urbanisation très importante, les Cherpines. Je vous rappelle, de plus, qu'il y aura la nouvelle école de culture générale, il y a déjà l'école de commerce, et tous les bâtiments industriels, où il faut justement amener un transport public efficace afin qu'on ait un maximum d'usagers par rapport aux coûts que cela va engendrer pour le Canton, et à chaque citoyen qui va devoir déboursier, par le biais de ses impôts, des centaines de millions pour cette desserte.

Il a été dit à plusieurs reprises, que ce soit dans la presse ou dans les diverses commissions cantonales ou communales, que la route de St-Julien, si l'on veut faire passer le tram par là, va poser d'énormes problèmes, déjà par l'étroitesse du village de Plan-les-Ouates. En plus, la route de St-Julien est une voie d'accès et de sortie de l'autoroute. Cela va poser des difficultés très importantes et le fait de passer par la route de Base est la meilleure solution.

En revanche, il est évident que cette résolution doit être travaillée à la Commission de l'aménagement. On demandera le renvoi de cette résolution à cette commission.

Cette proposition a le mérite d'anticiper des problèmes et de mandater le Conseil administratif à se faire entendre à la Commission des transports, éventuellement à la Commission des travaux du Grand Conseil, afin que notre volonté communale puisse être entendue par les autorités cantonales.

Nous soutiendrons cette résolution. Je ne sais pas si le Conseil administratif maintiendra sa résolution qui prévoit plutôt une desserte sur la route de St-Julien, pour nous il n'en sera pas question.

M. ANNEN : juste une ou deux réponses. D'abord à M. FAVRE qui dit que la résolution du Conseil administratif a été acceptée en Commission de l'aménagement. C'est vrai, avec 4 oui, 3 non et 3 abstentions. A priori, il y a encore des problématiques qui se posent, qui n'ont pas été résolues.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Je trouve que cette résolution a l'avantage d'être un peu plus crédible quant à l'anticipation de l'urbanisation future au niveau du Canton. Par contre, elle me pose quelques problèmes concernant certaines conditions qu'on pourrait mettre avec.

C'est vrai qu'on tape toujours sur le Conseil administratif pour dire qu'il ne défend pas la commune. Malheureusement, le jour où il essaie de faire entendre la voix de la commune, je ne suis pas persuadé que ce soit de la meilleure façon possible.

Je pense qu'il serait intelligent qu'on puisse redébattre de ces deux résolutions, puisque cette résolution n'a pas été présentée à la Commission de l'aménagement du territoire, et qu'il y ait un renvoi de ces deux résolutions à la Commission de l'aménagement du territoire, mais rapidement pour que l'on puisse réagir rapidement, trouver un consensus politique et avoir un soutien unanime.

Il est clair que si, ce soir, le message est d'avoir la moitié des gens qui est pour, l'autre moitié qui est contre et une troisième qui s'abstient, cela fait trois moitiés, on ne comprendra plus rien. Je pense que si on veut se faire entendre par le Canton ou par la Confédération, il faut que l'on parle d'une même voix et il paraît intéressant de retravailler ces résolutions pour trouver un consensus qui soit soutenu par une grande majorité, ce qui risque de ne pas être le cas ce soir, malheureusement.

Je propose que l'on renvoie les deux résolutions en Commission de l'aménagement et qu'on arrive à sortir quelque chose qui tienne la route et qui soit soutenu par le plus grand nombre.

M. MATHIEU : notre souci est assez grand, à 8h00 le matin sur l'avenue du Curé-Baud, vous avez une file continue qui commence au chemin des Courtillets jusqu'à l'école En Sauvy. Vous vous dites : tiens, elle s'est arrêtée, eh bien non, elle recommence aux Palettes jusqu'à Stittelman.

Donc, on se disait qu'avec le tram qui va jusqu'à St-Julien, ce souci-là est résolu, peu importe où passe le tram. Un tram qui va du Bachet jusqu'à St-Julien, la ligne droit étant le plus court chemin, c'est logique qu'il passe par là. Depuis lors, on nous a ajouté les Cherpines. On trouverait extrêmement dommageable qu'on arrive à résoudre le problème des 600 voitures qui sont sur l'avenue du Curé-Baud pendant environ deux ans, pour que ceux des Cherpines reviennent faire le bouchon jusqu'aux Courtillets.

C'est vraiment là notre idée lancéenne de défendre Lancy, pour que le tracé du tram passe par cet itinéraire. Et puis pour essayer de le maximiser, était prévu par la mobilité un seul arrêt de tram sur le tronçon Palettes, sortie de la commune au giratoire Champs-Gottreux. Il nous semblerait bien qu'il y ait un arrêt autour du D2 pour que les personnes âgées des Palettes puissent prendre facilement le tram et un autre vers les tennis Champs-Gottreux pour que les sportifs puissent aussi prendre le tram. Voilà notre position.

M. MIZRAHI : je me retrouve tout à fait dans ce qu'a dit mon collègue, Alain MATHIEU, mais j'aimerais également souligner l'apport du tram en tant que tel, pas uniquement par la diminution des voitures qui circulent, mais également comme colonne vertébrale de la Ville.

Le tram a déjà changé la physionomie de la Ville de Lancy, notamment au sud. On se souvient à quoi ressemblait cette avenue des Communes-Réunies avant qu'il y ait le tram, quand on avait une grande route deux fois deux voies. Maintenant avec ce tram, on a véritablement un lien, une qualité de vie dans ce quartier et donc pourquoi pas également cette possibilité et cette qualité de desserte dans des quartiers de notre commune que sont également les Semailles et Curé-Baud.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

En ce qui concerne le renvoi en commission, on n'est pas opposés sur le principe. Par contre on trouverait dommage que la Commune ne puisse pas répondre à temps par rapport au délai de la consultation. C'est avec cette réserve qu'on irait dans le sens d'un renvoi en commission, si cela nous permet de répondre à temps, sinon on pense qu'il vaut mieux avoir une réponse, même si elle n'est pas tout à fait unanime que ne pas avoir de position du tout.

M. BAERTSCHI : j'aimerais rappeler une évidence. Il n'est pas possible de renvoyer en commission, la date limite étant à hier ou demain. Donc, il nous faut ce soir prendre une position. Nous avons demandé un report de quelques jours afin que le Conseil municipal puisse se prononcer aujourd'hui. Nous avons 30 jours pour cela. Vous savez comment nous fonctionnons, nous n'avons pas beaucoup de souplesse de ce côté-là.

On peut renvoyer en commission, mais cela signifie que nous n'aurons pas de réponse à donner au Canton. Pas de réponse signifie pour le Canton acceptation de la Commune.

J'aimerais rappeler que le Conseil administratif, dans la mesure où il négocie avec les autorités, parce qu'il s'agit bien de cela, est parfaitement conscient des questions que vous posez. La résolution des Socialistes et des Verts est aussi dans nos préoccupations. La question est de savoir comment être mieux entendus. Le Conseil administratif estime qu'il serait mieux entendu en disant non. Ce qui signifie : la Commune de Lancy ne veut pas, on revient la voir en lui demandant ce qu'elle veut, ce qui ne va pas. On est beaucoup plus fort pour discuter, que si on dit oui, la Ville de Lancy est d'accord, pas de problème, on passe plus loin.

C'est une des raisons aussi pour laquelle le Conseil administratif proposait de dire non, pour garder le débat ouvert. Nous craignons un peu qu'en disant oui, tout le monde sera très content mais que les problèmes, parce qu'on pourrait encore additionner le nombre de préoccupations que nous avons. Ces problèmes ne sont pas très intéressants dans le cadre qui nous concerne parce qu'il s'agit de donner notre accord sur une modification de la loi.

Tous les considérants, les « oui, mais » ou « non, sauf si », vous pouvez les oublier, c'est oui ou non. C'est cela qui concerne le département parce qu'il faut que la concession soit ensuite donnée par Berne et toutes les considérations qu'on peut avoir, ce sont des gentillesse que nous faisons, mais elles ne sont pas prises en considération bien entendu par les décideurs qui se trouvent à Berne.

Voilà, je tenais à expliquer l'esprit dans lequel le Conseil administratif suggérait, de manière exceptionnelle d'ailleurs, de dire non à une proposition.

M. FAVRE : ne peut-on pas voter les deux ? Ceux qui veulent voter pour la résolution des Verts l'acceptent et c'est renvoyé au Conseil d'Etat, et voter oui à la résolution qui veut que le tram passe par la route de St-Julien. Comme cela, on montre la volonté de la Ville de Lancy d'entrer en négociation en votant deux fois oui. Accepter les deux résolutions. Cela rejoint la position du Conseil administratif.

M. BONFANTI : je ne vois pas comment on peut accepter les deux résolutions puisqu'une demande que le tram passe sur Lancy et l'autre que le tram ne passe pas sur Lancy.

M. FAVRE : cela montre la volonté de la Ville de Lancy de négocier le passage ou le non passage du tram sur son territoire. On leur dit oui, oui, on va discuter et les deux arrêts de tram, la sauvegarde des arbres au chemin des Palettes, le parking, etc. Par contre, si vous avez deux options très fermes, c'est une manière de montrer à l'Etat qu'on ne veut pas accepter n'importe quoi.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

M. BONFANTI : pour moi, il s'agit d'une contre-résolution, donc on ne peut pas accepter les deux. Soit on accepte l'une, soit on accepte l'autre.

M. MIZRAHI : le problème c'est que si on adopte la résolution du Conseil administratif, on va simplement dire non. Et que va-t-il se passer ? L'Etat va s'asseoir dessus et va quand même voter la loi. Et on n'aura pas avancé. Tandis que là, on fixe un certain nombre de conditions. On ne dit pas simplement oui, on dit oui, à condition que..., etc. C'est sur cette base qu'il faut travailler. Et si M. FAVRE veut présenter un amendement, il peut le faire, mais au moins ce texte pose les soucis directement.

M. ANNEN : je ne vais pas engager mon groupe. Je soutiendrai la résolution des Verts et des Socialistes, parce que je pense que dire non pour qu'on nous écoute, c'est un peu utopiste. Je préfère dire un oui constructif qu'un non oppositionnel primaire pour espérer être écouté par des gens qui de toute façon ne nous écoutent jamais. Pour ma part, je soutiendrai la résolution Socialiste et Verts.

M. FAVRE : c'est une manière de se manifester. Quand on voit le peu d'égards qu'a l'Etat, il nous laisse 30 jours, si j'ai bien compris, pour décider, c'est très court. C'est vraiment faire fi des positions que pourrait prendre la Commune. On n'est pas des professionnels, on a d'autres occupations. Je remercie ceux qui se sont donnés la peine de faire cette résolution, cela demande du temps et du travail, elle sera peut-être balayée en 5 minutes par l'Etat, c'est pour cela que c'est une manière de montrer qu'on n'est pas quantité négligeable, on est quand même une commune importante, la troisième commune du Canton, on est presque 30'000 habitants, il serait bien que l'on soit écoutés et entendus.

M. GOLAY : il faut se rendre à l'évidence que la volonté qui se dégage, même s'il n'y a pas encore de loi qui a été votée, au niveau des autorités cantonales, c'est de faire passer ce tram par la route de Base. Le côté route de St-Julien est de plus en plus écarté par rapport à, comme on l'a dit auparavant, une urbanisation, les Cherpines, et à côté le centre sportif, etc.

Il est évident aussi que cette résolution doit être traitée au plus vite en consultation, ce qui fait que nous allons renoncer au renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, pour gagner du temps. Il est nécessaire que notre Conseil administratif puisse faire part, déjà dans la consultation, de tous les petits problèmes ou grands problèmes qui peuvent être relevés par rapport à cette desserte, notamment par rapport au giratoire des Palettes, parce que cela va créer un peu le chaos en matière de circulation. On voit déjà aujourd'hui que la circulation automobile est constamment stoppée par l'arrivée des trams et des bus. Donc, si on rajoute une desserte supplémentaire, c'est évident qu'il faudra trouver des solutions afin de ne pas non plus diminuer la fluidité du trafic sur l'avenue des Communes-Réunies.

Nous renonçons à renvoyer cette résolution à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. FAVRE : j'aimerais rappeler qu'il y avait un groupe qui s'était constitué pour étudier le projet d'agglomération. Il se réunissait les samedis pour étudier les différentes variantes de développement. Et j'y ai rencontré M. BAERTSCHI. Il y avait trois variantes pour le tram, une route de St-Julien qui montait jusqu'au centre de Perly, une autre à la route de Base et une troisième à la route de St-Julien qui redescendait sur la route de Base à travers le village de Plan-les-Ouates, et qui suivait ensuite la route de Base, ce qui était à mon avis la solution la plus cohérente et la meilleure. Cette solution, je ne sais pas si elle a été abandonnée ou pas, mais la route de St-Julien, c'est quand même la meilleure variante qui évite des travaux très lourds sur la Commune de Lancy. Cela aurait été la solution la plus intelligente. C'est peut-être en négociation, mais c'est dommage qu'elle ait été abandonnée ou n'ait pas l'air de plaire à une majorité au niveau cantonal.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

*La résolution des Verts et Socialistes est acceptée par 23 oui et 7 non (voir annexe).*

M. BONFANTI : est-ce que le Conseil administratif maintient sa proposition ?

M. BAERTSCHI : nous n'avons pas, nous, à maintenir cette résolution. « Sur proposition du Conseil administratif » est-il noté sur la résolution. Le Conseil administratif proposait de refuser. Maintenant, vous venez d'accepter le contraire.

Je tiens à dire que le Conseil administratif ne vous en tient pas rigueur, il défendra la position du Conseil municipal avec la même fougue qu'il aurait eu si vous aviez dit non. C'est la commission qui a décidé, lors de sa dernière séance, de parler de ceci. Je vous invite à écouter le rapport de M. HAAS. Après, je ne pense pas qu'il y ait des raisons de la voter, mais peut-être que ce que M. FAVRE a proposé va arriver, nous allons dire oui et non.

**d) Modification du plan du réseau sur rail des transports publics**  
=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle brièvement le contexte : il s'agit de se prononcer sur une procédure légale de modification du Département de l'intérieur et de la mobilité, qui demande que le tracé du tram qui ira de Lancy à Saint-Julien passe par la route de Base.

Il est rappelé qu'historiquement, le tracé passait par la route de Saint-Julien, soit la variante qui a toujours été soutenue par le Conseil administratif.

Avec le temps et dans la perspective des évolutions démographiques liées aux projections 2030, le Département, notamment en lien avec le développement de la zone des Cherpines, a décidé de privilégier le tracé qui modifierait profondément le secteur Curé-Baud - Palettes, où d'importants et onéreux travaux d'aménagement viennent d'être achevés pour Lancy !

Un bref débat suit avec des questions liées aux distances entre les arrêts, la durée du trajet des deux variantes, ainsi que le nombre de voie de tram à prévoir, ceci en lien direct avec l'impact de ces voies sur les zones de stationnement et la fluidité du trafic.

Un commissaire est d'avis qu'il s'agit d'abord d'un choix politique et donc de principe, au-delà des considérants techniques à ce stade.

La résolution est acceptée par 4 oui, 3 non, 3 abstentions.

M. BONFANTI : je repose ma question au Conseil administratif : maintenez-vous votre résolution ?

M. BAERTSCHI : c'est le Conseil municipal qui doit prendre cette décision.

M. ANNEN : il me paraît évident qu'au vu du résultat du vote de la précédente résolution, la résolution proposée par le Conseil administratif tombe à l'as malheureusement. Le fait de voter cette résolution irait totalement à l'encontre de ce qui vient d'être voté par le Conseil municipal. De mon point de vue, il serait de bon ton de ne pas se prononcer sur cette résolution et ne pas prolonger les débats pour rien.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

M. PROGIN : les dés sont désormais jetés mais puisqu'on parle de ce qui est de bon ton, il aurait été de bon ton de lire le rapport et de faire le débat avant de commencer à discuter l'autre résolution, mais maintenant que c'est fait, c'est un peu tard.

M. MIZRAHI : au vu de ce qu'on a voté sur l'autre résolution, nous proposons en cohérence soit de ne pas la soumettre au vote, soit de voter non à celle-ci.

M. FAVRE : on n'est pas obligé de voter non, on peut aussi voter oui.

*La résolution est refusée par 23 non, 6 oui et 1 abstention (voir annexe).*

**d) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : un commissaire demandait où en était le projet de changement des limites du territoire communal. M. BAERTSCHI a répondu que la Commune d'Onex avait pris contact avec Lancy mais qu'il faut attendre la position de son Conseil municipal qui votera sur ce point en février 2012.

D'autre part, la résolution PDC sur le téléphérique sera planifiée lors d'une prochaine commission.

**10) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 octobre 2011**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Présentation du délégué aux sports**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet :

Après avoir terminé ses études en HEC, Monsieur CARNAZZOLA a bifurqué dans le monde du sport en réalisant un master en management du sport à l'EPFL.

Ensuite, il a travaillé au Servette Football Club, puis 2 ans au Comité international olympique.

Sa dernière expérience professionnelle a été la direction de la fondation du Stade de Genève avec un team restreint. Cette activité était variée puisqu'il s'agissait d'assurer autant le marketing, la communication que la logistique, le relationnel et l'aspect financier.

**b) Tuttisports 2011 - Bilan**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait de la deuxième édition. Il rappelle également qu'il était question de promouvoir une manifestation permettant aux habitants de la commune de se rendre compte des possibilités proches et de découvrir des sports sur les sites où ils sont pratiqués. Ce fut